



Autrement Solidaires LCL

Parce que la solidarité n'est plus une option

Mars 2024

CSEC extraordinaire du 8 mars 2024

Une nouvelle approche sur les conditions de travail ?

En préambule et conformément aux engagements pris par notre Direction Générale, une nouvelle méthodologie de travail intégrant les élus CSE C semble se dessiner. Autrement Solidaires s'inscrit dans cette démarche et souhaite participer à ces groupes de travail car les enjeux sont importants :

- Impacts des projets sur les conditions et charges de travail des salariés.
- Résolution des irritants, travail sur les fiches de poste, amélioration de la communication, etc...

Ce CSEC extraordinaire avait donc pour mission d'échanger sur les premières pistes de réflexions relatives aux objectifs, au pilotage des tableaux de suivi, au suivi des indicateurs de prévention des RPS.

La Direction a confirmé vouloir rester vigilante sur le suivi des objectifs 2024 (face à la cacophonie actuelle, c'est une des demandes qui a été initiée par AS lors du rdv avec le Directeur Général le 12 février dernier) et travailler sur le nouveau dispositif à partir de 2025.

La Direction a rappelé son intention de mettre en place un mécanisme atteignable et motivant dans la fixation des objectifs. Pour Autrement Solidaires, la cible doit rester avant tout le bien être des salariés. **A ce stade des premiers échanges, voici les pistes qui devraient être étudiées :**

Objectifs commerciaux : revoir la démarche de définition et de révision des objectifs

- ♦ **Une clause de revoyure semestrielle serait mise en place afin d'adapter les objectifs nationaux en fonction des événements de marchés. Les objectifs RVP pourraient également être revus dans le cas où ils seraient impactés.** La Direction admet enfin que des facteurs extérieurs, parfois à portée nationale ou locale (sur une région) peuvent venir perturber les prévisions. Certains éléments sont difficiles à anticiper (ex : marché immobilier ...). Le nouveau mécanisme devrait être appliqué de façon homogène. Il serait envisagé, dans ces cas précis, d'effectuer des « arbitrages entre les lignes », si les conditions de marché impactaient les objectifs définis. A la demande des élus, cette clause pourrait être envisagée trimestriellement. Les élus ont proposé que les objectifs ne puissent être revus qu'à la baisse. Toutefois, ils n'ont pas oublié de proposer également la possibilité de pouvoir déplafonner certaines lignes budgétaires.
- ♦ **Des règles de prise en compte de manifestations locales significatives pour ajuster en fin de période les objectifs de niveau Agence et DGA devraient pouvoir être définies et communiquées dès le début d'année civile.** Ces règles pourraient être multiples. Elles pourraient intégrer, par exemple, un plan sanitaire, des postes vacants, un regroupement, etc... Si tel est le cas, elles devront être claires afin de relâcher la pression commerciale. Par exemple, en cas de période d'absence

Autrement Solidaires National : Sandra Dellarocca (MED, membre CSEC) 06 78 29 11 14, Pascale Dorche (GPSE, membre CSEC) 06 45 03 44 05, Thierry Cornu (Siège Opé.) 06 64 98 45 24, Isabelle Marro (MED) 06 47 41 91 06, Gilles Bacquet (NO) 06 78 47 48 04, Laurence Bonnat (Siège Opé.) 06 98 43 23 42, Frédéric Bureau (NO) 06 85 03 98 31, Franck Lecomte (NO) 06 80 50 77 55, Sophie Godalisse (MED) 06 62 37 98 73, Sylvie Perron (OUEST) 07 67 17 36 41, Isabelle Joncour-Danel (GPNO) 06 15 46 92 70, Soraya Baali (Siège opérationnel) 07 61 56 36 64, Laurent Fauconnier (GSO) 06.81.16.94.72, Isabelle Depecker (EST) 06.07.43.60.70, Kenny DEMARQUE (RAA) contact@autrement-solidaires.fr



significative, une neutralisation ou un recalcul des objectifs en fin de période pourrait être fait. Les nouvelles règles de fixation des objectifs rendraient le dispositif plus cohérent.

Le Pilotage : Redonner du sens au Management de la performance avec des indicateurs ciblés, orientés « valeur » et sans stigmatiser les collaborateurs en difficulté.

- ◆ **L'Académie des « Cartés Assurances » pourrait évoluer. Seuls les salariés « Clubbés » seraient repris sur LCL Performance. Pour autant, la Direction étudie la demande des élus CSE-C qui souhaiteraient qu'aucun nom n'apparaisse sur ces classements.** Pour la Direction, tout ne doit pas reposer sur les Best Performers. Pourtant, elle affirme que ce n'est pas parce qu'elle prône le collectif, qu'il ne faut pas regarder la performance individuelle ! Ce qui certain, c'est que le suivi doit se diriger sur de la production nette.
- ◆ **La diffusion et l'affichage des classements individuels, nominatifs et exhaustifs seraient supprimés.** Actuellement, ces classements sont consultables par tous les salariés. LCL réfléchirait à améliorer cette diffusion et sa visualisation. Pour la Direction, un classement ne doit pas servir à une stigmatisation. Aucun affichage ne doit avoir lieu dans les Breaks. Ces lieux doivent rester des espaces de détente et de déconnexion. Les élus ont rappelé que certains salariés, même Best Performers, ne veulent pas ou plus apparaître dans les classements. Faut-il rappeler que les juges leur ont déjà donné raison ? L'usage qui en est fait crée parfois des situations anxiogènes.
- ◆ **La superposition des animations nationales et locales grâce à la coordination réalisée par la Direction de la Distribution serait limitée.**
- ◆ **Les Reportings destinés aux managers, avec DA, DGA, DR et DDR, afin de faciliter l'animation des équipes, seraient revus.** Ils mettraient l'accent sur la création de valeur et les progressions. La Direction affirme vouloir, à l'avenir, tenir compte de ce qui a déjà été produit en amont pour moduler les remontées de résultats d'une animation en cours. La volonté serait d'ancrer cette reconnaissance dans les techniques managériales en remettant l'attention sur le salarié (charte manager).
- ◆ **LCL Performance pourrait se doter d'un système d'habilitations afin de réserver certains éléments de pilotage aux managers.**

Les Risques Psycho sociaux : afin de lutter contre les RPS, la Direction propose de mettre en place de nouveaux indicateurs. Les élus en demandent d'autres en complément.

La Direction va indiquer rapidement les indicateurs qui seront retenus (Direction/ élus) dans les domaines suivants : temps de travail, mouvements du personnel, sécurité et santé au travail, relations sociales.

Prochain CSE Central extraordinaire le 5 avril 2024.



Parce que la solidarité n'est plus une option



Adhérez en ligne



Autrement Solidaires.fr



Contactez-nous en ligne